

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2016

Par suite d'une convocation en date du 12 Mai 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey, le 20 Mai 2016 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey. Nombre de conseillers en exercice : 10 – Madame Michelle LORIN, Conseillère Municipale, est décédée le 13 mars 2016.

Présents : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT, Claude ARMAND, Guillaume MILLE, Gisèle LINVAL, Laëtitia DESSENT (jusqu'à 20H07 – du point 1 au point 7 inclus), Chantal FAWER, Philippe CHAPUIS, Jean-François STRAUB, Kathia DEMARLE (à partir de 19H24 – à partir du point 6 inclus)

Absent(s) excusé(s) : Laëtitia DESSENT (à partir de 20H07 - à partir du point 8 inclus) ; Kathia DEMARLE (de 18H30 à 19H24 - du point 1 au point 5 inclus)

Pouvoir(s) :

Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Laëtitia DESSENT jusqu'à 20H07 (jusqu'au point 7 inclus)

A 20H07 après le départ de Laëtitia DESSENT, le Président procède, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un nouveau secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS de 20H10 (à partir du point 8 inclus) à la fin du conseil.

OBJET DE LA REUNION

- 1/ Validation du compte rendu du conseil municipal du 5 Avril 2016**
- 2/ Traversée de Laissey : avenant n° 1 avec l'entreprise BONNEFOY**
- 3/ Vente du ponton**
- 4/ Vente de la bétonnière**
- 5/ Augmentation des heures d'agents communaux**
- 6/ Décisions modificatives budgétaires**
- 7/ Questions diverses**
- 8/ Informations :**
 - **Fusion/extension des communautés de communes**
 - **Dédommagement du mur cassé vers chez BGI**
 - **Démarrage de la procédure de reprise des concessions abandonnées**

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Le Maire demande au Conseil s'il a des modifications à apporter au dernier compte rendu de conseil.

Jean-François STRAUB revient sur les normes de sécurité des « zones 30 » routières. Point qu'il avait déjà soulevé lors du précédent Conseil Municipal. Le Premier Adjoint indique que des panneaux de limitation de vitesse vont être installés.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à la majorité (8 pour, 1 contre : Monsieur Jean-François STRAUB, 0 abstention) valide le compte-rendu du conseil municipal du 5 AVRIL 2016.

2/ TRAVERSEE DE LAISSEY : AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE BONNEFOY

Le Premier Adjoint présente au Conseil l'avenant n°1 avec l'entreprise BONNEFOY pour des travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de la traversée de Laissey.

Il fait un rappel du contexte global et historique du suivi d'exécution du chantier et des problématiques.

Le Premier Adjoint présente donc un avenant de 14.763,72 € TTC avec un délai supplémentaire de 3 semaines. Il précise qu'il a été prévu au budget une somme maximale de 14000 € TTC pour l'avenant, l'enveloppe est respectée.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de la sécurisation de la traversée de Laissey,
- valide le montant de l'avenant de 14.763,72 € TTC et le délai supplémentaire de 3 semaines,
- autorise le maire à signer l'avenant et à le notifier à l'entreprise BONNEFOY.

3/ VENTE DU PONTON

Le Premier Adjoint informe le Conseil que l'appontement fluvial est très très dégradé et nécessiterait des réparations que le budget ne permet pas. Pour la sécurité de tous, il est préférable de se séparer de cet appontement. Une association de Baume les Dames s'est proposée de récupérer cet appontement dans l'état où il est.

Le Premier Adjoint propose au Conseil de vendre l'appontement fluvial dans l'état où il est à l'euro symbolique à cette association de Baume les Dames. L'association se charge de le débarrasser à ses frais.

Le Premier Adjoint précise qu'un nouvel appontement pourra être mis en place par VNF, si VNF le souhaite et à sa sera charge et non plus à la charge de la Commune.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la vente de l'appontement fluvial dans l'état où il est,
- valide le prix de vente de 1€ symbolique,
- valide la vente à l'association de Baume les Dames « Club Moto-nautique » présidée par Monsieur BERTIN-MOUROT Alain qui fera son affaire de cet appontement,
- autorise le Maire à effectuer les démarches, à signer les documents nécessaires sans autre délibération pour effectuer cette démarche,
- et notamment autorise le Maire à résilier la convention d'occupation du domaine fluviale signée avec VNF le 28/10/2014.

4/ VENTE DE LA BETONNIERE - DM N°1 DU BP COMMUNAL 2016

Le Premier Adjoint informe le Conseil que sur les précieux conseils de Guillaume Mille, il serait judicieux de vendre la grosse bétonnière ST350 NOVIPRO qui n'a servi qu'une fois et qui ne servira plus jamais. La Commune possède une autre petite bétonnière largement suffisante pour les travaux à effectuer ; il n'est pas utile de garder une telle machine pour qu'elle ne serve pas.

Il rappelle que cette bétonnière a été achetée en 2007 pour le prix de 1660 € TTC.

Guillaume MILLE a remis en état ce matériel. Elle pourrait être vendue entre 800 € et 1000 €.

Une publicité par affichage et dans les boîtes aux lettres pourrait être faite pour cette vente où chaque acheteur intéressé ferait une offre de prix au minimum à 800 €. La meilleure offre de prix serait retenue. En cas d'égalité d'offre un tirage au sort serait effectué.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la vente de la bétonnière ST350 NOVIPRO,
- valide la manière de vente proposée ci-dessus (publicité dans chaque boîte aux lettres + affichage – faire offre minimum de 800 € - si égalité tirage au sort),
- autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires sans autre délibération pour effectuer cette vente,
- valide l'ouverture de crédits supplémentaires au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » du BP Communal 2016 pour 800 € - Décision Modificative Budgétaire n° 1 du BP COMMUNAL 2016.

5/ AUGMENTATION DES HEURES D'AGENTS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil que suite aux nouveaux horaires de la halte-garderie qui s'avèrent être un succès, les agents de la halte n'ont plus le temps de faire le ménage pendant les 30 heures hebdomadaires. Ludivine Demontrond reste le soir pour effectuer une heure de ménage obligatoire dans une structure accueillant des enfants.

Le Maire propose donc d'augmenter les heures de Ludivine Demontrond de 3H hebdomadaires afin d'effectuer le ménage à la halte-garderie à partir du 1^{er} mai 2016.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité d'augmenter le poste d'adjoint d'animation de la halte-garderie de 3H hebdomadaires. Le poste d'adjoint d'animation aura un horaire de 33 h hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2016.

⇒ **19H24 Arrivée de Kathia DEMARLE**

Le Maire fait une information sur le recrutement de la Directrice de la Halte-Garderie. Les élus de Deluz et Laissey ont procédé au recrutement de la Directrice de la Halte-Garderie Mercredi 18 Mai 2016. 4 candidates ont été reçues. Les CV étaient tous très biens. C'est Préscillia FAVIER actuellement en poste dans le cadre d'un contrat avec une agence d'intérim, qui a été retenue.

6/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES – DM N° 2 DU BP COMMUNAL 2016

Le Maire propose au Conseil quelques modifications budgétaires comme suit :

1/ La notification de DGF a été reçue à la Mairie après le vote du budget.

Prévision au BP 2016 : 29000 €

Notification : 23738 €

Il faut diminuer les crédits au compte 7411 « dotation global de fonctionnement » de -5262 €.

2/ L'assurance des Transport Bassenne a (enfin) dédommagé la Commune pour la casse du mur vers chez BGI.

Il faut augmenter les crédits au BP 2016 du compte 7788 « produits exceptionnels divers » de +2328 €.

3/ La notification des droits de mutation a été reçue en Mairie après le vote du budget.

Prévision au BP 2016 : 10772 €

Notification : 11239.99 €

Il faut augmenter les crédits au compte 7381 « taxe additionnelle droit de mutation » de +467,99 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la DM 2 du BP COMMUNAL 2016 comme suit :

- 5262 € au compte 7411 « dotation global de fonctionnement »

+ 2328 € au compte 7788 « produits exceptionnels divers »

+ 467.99 € au compte 7381 « taxe additionnelle droit de mutation »

7/ QUESTIONS DIVERSES

7.1 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CLECT)

Le Maire fait un rappel de l'articulation :

- Fiscalité professionnelle unique => communauté de communes => reversement aux communes membres d'une dotation de compensation

Le Maire fait une information sur l'impact d'un transfert de compétences et sur la mise en place d'un comité chargé de se prononcer sur les transferts éventuels (étude et avis).

- **Dominique MESNIER est désigné titulaire**
- **Bernard CUENOT est désigné suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCVA.**

NB : une nouvelle CLECT sera constituée après mise en œuvre de la nouvelle communauté de communes au 01/01/2017.

7.2 LOTISSEMENT AUX MUROTS

Jean-François STRAUB revient sur le dossier du lotissement « muros » afin de savoir si des contacts avec les propriétaires des terrains ont été pris.

Le Maire répond qu'une **réunion de la commission « patrimoine, bâtiments, voirie » est prévue le 31 mai à 18H30** pour traiter ce dossier.

7.3 AMAS TERREUX RUE DES VIGNES COGNARD

Jean-François STRAUB revient sur l'amas terreux Rue des Vignes Cognard.

Le Maire rappelle sa réponse transcrite dans le compte rendu du conseil municipal du 5 avril.

⇒ **20H07 Laëtitia DESSENT quitte le conseil**

Le Président procède, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un nouveau secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAUPUIS

8/ INFORMATIONS

- Fusion/extension des communautés de communes

Le Maire fait une information sur les évolutions de la fusion entre les deux communautés de communes CCVA et CCPB.

Et notamment que Naisey les Granges et Gonsans quittent la CCVA et rejoignent la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel. La CCVA étant incomplète, ce n'est plus une fusion avec la CCPB mais une extension de la CCPB avec les communes restantes de la CCVA. Malgré l'extension qui donnerait plein pouvoir à la CCPB, il a été décidé toutefois d'harmoniser les compétences entre la communauté de communes accueillante et les deux autres communautés de communes vouées à être dissoutes. Un nouveau bureau sera mis en place pour permettre une gouvernance partagée et représentative du nouveau territoire.

Un représentant pour la Commune de Laissey en tant que conseiller communautaire.

A la question de Jean-François STRAUB concernant la pérennité du RPI Deluz-Laissey, la compétence de la nouvelle communauté de communes concernant les écoles n'a pas d'impact sur le RPI.

- Dédommagement du mur cassé vers chez BGI

Le Premier Adjoint précise que suite au dédommagement par l'assurance, les travaux ne seront pas réalisés par l'entreprise BONNEFOY comme prévu initialement mais les travaux seront réalisés par les agents communaux sous les directives de Guillaume Mille afin de faire des économies.

Le Premier Adjoint en profite pour informer le Conseil que dorénavant les agents communaux vont pointer au secrétariat tous les jours ; des fiches de travail sont établies pour les différentes tâches à effectuer durant la semaine suivante ou la quinzaine suivante (fiches établies par Guillaume Mille) ; l'utilisation des véhicules se fait dorénavant sous contrôle pour optimiser au mieux les dépenses et faire des économies ; Guillaume MILLE a décidé de s'investir dans l'organisation des travaux à effectuer et dans le suivi du travail des agents communaux.

- Démarrage de la procédure de reprise des concessions abandonnées

Le Deuxième Adjoint informe le Conseil du lancement de la procédure pour la reprise des concessions abandonnées. 41 concessions sont concernées pour l'instant. La visite officielle de constat d'abandon se fera le 2 juillet 2016 à 9 H. Ensuite la procédure oblige à un affichage scrupuleux. Puis 3 ans d'attente. A nouveau une visite de constat d'abandon. Et à nouveau deux mois de procédure d'affichage pour finaliser cette procédure aux alentours de novembre 2019 (si tout se passe bien).

La relève des tombes fera l'objet d'une autre procédure car à la charge de la Commune. Le coût n'est pas négligeable.

- **Procédure judiciaire en cours**

Il est confirmé que le dossier sera traité à la Cour d'Appel de Besançon le 31 Mai prochain, les parties adverses ayant fait appel de la décision du Tribunal des Prud'hommes, ayant rendu un jugement favorable à la Commune.

Il est précisé que l'avocat de la Commune consulté et interrogé, la présence du Maire à l'audience n'est ni obligatoire ni utiles.

- **Site internet**

Un nouveau site internet a été créé et enrichi à partir d'un logiciel de base proposé aux communes par l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France). Ce site modèle porte le nom de « campagnole ».

Le site de Laissey (www.laissey.org) a été initialisé et mis à jour par la secrétaire Sandrine aidée par Madame Aline Masson qui avait déjà collaboré au bulletin municipal.

Il est demandé aux conseillers d'aller sur le site, de naviguer à l'intérieur, et de relever tous les points à corriger, modifier, améliorer ou compléter.

Une prochaine réunion de la commission permettra de regrouper toutes les remarques et de les prendre en compte.

Le Conseil Municipal remercie et félicite Sandrine et Aline pour le gros et bon travail déjà réalisé.

- **Commémorations**

Le Maire déplore le manque de participation à ces souvenirs et notamment le peu de présence des conseillers.

⇒ Le 24 avril journée des déportés : 10 participants dont 2 conseillers

⇒ Le 8 mai : environ 25 participants dont 4 conseillers

On peut comprendre l'indisponibilité de certains ou l'absence d'engouement pour ce type de manifestations, toutefois chacun est invité à intégrer le fait qu'il représente la Commune et les citoyens.

La prochaine cérémonie au monument aux morts aura lieu le Dimanche 29 Mai à 11H. Il s'agit de la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun.

- **Chemin communal**

A la suite de la question posée lors du conseil municipal du 5 avril dernier concernant la largeur du chemin communal reliant la rue de la Chapelle au chemin de halage, le Maire est allé mesurer. Après clôture de ses propriétés par un particulier, la largeur du chemin est de 1,45 m au plus court et de plus d'1,60 m au plus large, et le cadastre donne une largeur moyenne d'1,40 m à 1.50 m. La côte est respecté.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question
La séance est levée à 21 H 17**

**Affiché le : 23 Mai 2016
Retrait affichage le :**

**Fait à Laissey, le 23 Mai 2016
Le Président de séance,
Le Maire,
Dominique MESNIER**

